



Conseil Économique  
et Social

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.15/156  
12 février 1999

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports  
de marchandises dangereuses  
(Soixante-sixième session,  
Genève, 3-7 mai 1999)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SOIXANTE-SIXIÈME SESSION 1/

qui se ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le lundi 3 mai 1999, à 10 heures

IMPORTANT

Compte tenu des nouvelles mesures de sûreté concernant l'accès au Palais des Nations, les délégations sont priées d'informer le secrétariat (Division des transports de la CEE) de leur composition exacte. L'accès au Palais des Nations sera réservé aux porteurs d'une carte d'identité qui sera délivrée par la Section de la Sécurité et de la Sûreté à la Villa Les Feuillantines, 13 Avenue de la Paix (voir plan en dernière page).

Chaque participant annoncé sur la liste des membres de la délégation est prié de remplir à l'avance le formulaire d'enregistrement figurant en page 7 et de le transmettre par fax (41 22 917 00 39) ou par courrier électronique (mireille.bassegana@unece.org) au plus tard une semaine avant l'ouverture de la session.

---

1/ Par souci d'économie, les documents expédiés par courrier ne seront pas disponibles en salle. Les représentants sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents.

GE.99n20484 (F)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et questions connexes
  - a) État de l'Accord TRANS/WP.15/1999/4
  - b) Protocole d'amendement de 1993
  - c) Accords particuliers TRANS/WP.15/1999/5
  - d) Notifications en application du marginal 10 599
    - TRANS/WP.15/1999/19
    - TRANS/WP.15/1999/27
3. Restructuration de l'ADR TRANS/WP.15/1999/7  
TRANS/WP.15/1999/14
4. Propositions d'amendement aux Annexes A et B de l'ADR
  - a) Véhicules-citernes TRANS/WP.15/1997/3  
TRANS/WP.15/1997/10  
TRANS/WP.15/1999/13  
TRANS/WP.15/1999/15
  - b) Équipement électrique pour atmosphères explosives TRANS/WP.15/1998/13  
TRANS/WP.15/1999/12
  - c) Stabilité des véhicules-citernes TRANS/WP.29/1998/36  
TRANS/WP.15/1999/16
  - d) Propositions diverses
    - i) Propositions relatives à la construction des véhicules TRANS/WP.15/1999/10  
TRANS/WP.15/1999/24
    - ii) Autres propositions diverses TRANS/WP.15/1998/14  
TRANS/WP.15/1999/8  
TRANS/WP.15/1999/9  
TRANS/WP.15/1999/17  
TRANS/WP.15/1999/20  
TRANS/WP.15/1999/23  
TRANS/WP.15/1999/25  
TRANS/WP.15/1999/26
5. Dispositions transitaires
6. Suivi de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement TRANS/WP.15/AC.1/1998/5
7. Programme de travail
8. Questions diverses
9. Adoption du rapport

L'emploi du temps provisoire est le suivant :

|                     |                            |
|---------------------|----------------------------|
| Lundi 3 mai 1999    | Points 1, 2, 3             |
| Mardi 4 mai 1999    | Point 3                    |
| Mercredi 5 mai 1999 | Points 3, 4(a), 4(b), 4(c) |
| Jeudi 6 mai 1999    | Points 4 (d), 5, 6, 7, 8   |
| Vendredi 7 mai 1999 | Point 9                    |

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et questions connexes

a) État de l'Accord

Trente-quatre États de la CEE sont Parties contractantes à l'ADR. La liste des autorités compétentes et leurs coordonnées figurent dans le document TRANS/WP.15/1999/4.

b) Protocole d'amendement de 1993

L'entrée en vigueur du Protocole portant amendement des articles 1 (a), 14 (1) et 14 (3)(b) de l'ADR, adopté à Genève le 28 octobre 1993 (Notification dépositaire C.N.448.1993-TREATIES-2) nécessite le dépôt d'instruments de ratification, acceptation, approbation ou adhésion, selon le cas, de tous les États Parties contractantes à l'ADR. A ce jour, il y a 23 États contractants au Protocole mais les onze États mentionnés ci-dessous n'ont toujours pas déposé les instruments en question :

Allemagne, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Grèce, Lituanie, Roumanie, ex-République yougoslave de Macédoine, République de Moldova et Yougoslavie.

c) Accords particuliers

La liste récapitulative des accords particuliers n'est publiée qu'une fois par an (TRANS/WP.15/1999/5). Les Parties contractantes à l'ADR sont informées trimestriellement des nouveaux accords et des révocations. Les informations relatives aux accords multilatéraux (texte et liste des États contractants) peuvent être obtenues par INTERNET (<http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm>).

d) Notifications en application du marginal 10 599

De nouvelles notifications ont été annoncées par la Suisse et la Fédération de Russie (TRANS/WP.15/1999/19 et -/1999/27).

## 3. Restructuration de l'ADR

Il sera fait rapport au Groupe de travail sur les résultats de la réunion du groupe de restructuration du RID qui s'est tenue a Londres du 24 au 27 novembre 1998 et a Cracovie du 25 au 29 janvier 1999. Le secrétariat a rédigé les propositions suivantes pour l'Annexe B de l'ADR :

|                                   |               |
|-----------------------------------|---------------|
| TRANS/WP.15/1999/7 (Secrétariat)  | chapitre 12   |
| TRANS/WP.15/1999/14 (Secrétariat) | chapitre 13.1 |

## 4. Propositions d'amendement aux Annexes A et B de l'ADR

a) Véhicules-citernes

Le Groupe de travail poursuivra l'étude des diverses questions relatives a la construction des véhicules-citernes abordées au cours de la dernicre session (voir aussi TRANS/WP.15/155, par. 27 a 54.

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| TRANS/WP.15/1997/3 (Espagne)    | Marginal 211 125  |
| TRANS/WP.15/1997/10 (AEGPL)     | Référence au projet de norme<br>pr EN 12 493            |
| TRANS/WP.15/1999/13 (Espagne)   | Marginal 211 127  |
| TRANS/WP.15/1999/15 (Allemagne) | Protection arriere des citernes,<br>marginal 10 220 (1) |

b) Équipement électrique pour atmosphères explosives

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| TRANS/WP.15/1998/13 (Sucde)      | Rapport sur la réunion du Groupe<br>de travail informel concernant<br>l'équipement électrique a bord des<br>véhicules-citernes, tenue en Sucde<br>les 22 et 23 avril 1998 |
| TRANS/WP.15/1999/12 (OICA/CLEPA) | Sécurité des installations<br>électriques et des équipements<br>sous tension en permanence  |

c) Stabilité des véhicules citernes

Le texte du projet de rcglement intitulé "Prescriptions uniformes relatives a l'homologation des véhicules-citernes des catégories N et O en ce qui concerne la stabilité au retournement", tel qu'il a été adopté par la Réunion d'experts en maticre de roulement et de freinage (GREF) du Groupe de travail de la construction des véhicules (WP.29) (document TRANS/WP.29/1998/36 n'a pas encore été adopté définitivement par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord modifié de 1958.

Le Groupe de travail souhaitera éventuellement prévoir comment modifier le marginal 211 128 pour faire référence a ce futur Rcglement qui doit ztre examiné a nouveau par le Comit  d'administration en mars 1999.

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| TRANS/WP.29/1998/36             | Voir ci-dessus  |
| TRANS/WP.15/1999/16 (Allemagne) | Marginal 211 128, m thode d'essai pour la stabilit  lat rale des v hicules-citernes |

d) Propositions diverses

i) Propositions relatives a la construction des v hicules

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| TRANS/WP.15/1999/10 (OICA)  | Marginal 220 536(3) (b)<br>Chauffage a combustion |
| TRANS/WP.15/1999/24 (Sucde) | R f rence a la Directive 94/20/EC                 |

Rcglement No 105

A sa soixante-cinqi me session, tenue du 27 au 30 octobre 1995, le Groupe de travail des dispositions g n rales de s curit  (GRSG) du WP.29 a examin  le Rcglement No 105 en ce qui concerne l' volution dans le cadre de la CE et de l'ADR ( dition de 1999). Le Groupe de travail a d cid  d'incorporer les nouvelles dispositions de l'Appendice B.2 de l'ADR au Rcglement dont le projet de texte r vis  sera examin  par le WP.29 en mars 1999.

ii) Autres propositions diverses

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| TRANS/WP.15/1998/14 (Autriche)    | Marginal 2301 a (6)   |
| TRANS/WP.15/1999/8 (FIATA)        | Marginal 11 311, convoyeur  |
| TRANS/WP.15/1999/9 (Autriche)     | Marginal 31 500 (2)   |
| TRANS/WP.15/1999/17 (Allemagne)   | Marginal 11 500   |
| TRANS/WP.15/1999/20 (Royaume-Uni) | Classe 1, 1.4S  |
| TRANS/WP.15/1999/23 (Suisse)      | Langues officielles en Suisse   |
| TRANS/WP.15/1999/25 (Autriche)    | Marginaux 10 011 (1)<br>et 10 381 (1)   |
| TRANS/WP.15/1999/26 (Autriche)    | Signaux routiers pour les v hicules transportant des marchandises dangereuses |

5. Dispositions transitoires

Le secr tariat n'a reeu aucune proposition au titre de ce point.

6. Suivi de la Conf rence r gionale sur les transports et l'environnement

|                                       |                      |
|---------------------------------------|----------------------|
| TRANS/WP.15/AC.1/1998/5 (Secr tariat) | Conf rence de Vienne |
|---------------------------------------|----------------------|

Le Groupe de travail a invité les pays intéressés par l'organisation ou une contribution à l'organisation d'activités liées à la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence de Vienne, à se faire connaître et le cas échéant à soumettre des propositions.

7. Programme de travail

Le secrétariat présentera des propositions sur la question lors de la session.

8. Questions diverses

Le secrétariat n'a reçu aucune proposition au titre de ce point.

9. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, le Groupe de travail adoptera le rapport sur sa soixante-sixième session, sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

---



# OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

## FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Date : .....

Titre de la réunion

Délégation/Participant de (pays, organisation ou agence)

Participant : Nom

Prénom

Catégorie de participation

|                         |                      |                            |                      |
|-------------------------|----------------------|----------------------------|----------------------|
| Statut de la délégation | <input type="text"/> | Observateur (organisation) | <input type="text"/> |
| Nombre de la délégation | <input type="text"/> | Observateur                | <input type="text"/> |
| Observateur (pays)      | <input type="text"/> | Observateur                | <input type="text"/> |
|                         | <input type="text"/> |                            | <input type="text"/> |

.....

.....

Participation du / au

..... au .....

En quelle langue préférez-vous recevoir les documents

Anglais  Français  Russe

Occupation officielle :  No de passeport :  Valable jusqu'au :

No de téléphone officiel :  No de télécopieur (Fax) :  Adresse Email :

Adresse officielle permanente :

Adresse à Genève :

Accompagné par son conjoint Oui  Non

Nom du conjoint  Prénom

|  |                      |                               |
|--|----------------------|-------------------------------|
| Remplir lors de la délivrance de la carte d'identité |                      | Envoyé au Service de sécurité |
| Signature du participant :                           | <input type="text"/> |                               |

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Signature du conjoint : |  |
| Adresse :               |  |

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| Titre de la carte délivrée :   |  |
| Coordonnées du fonctionnaire : |  |